

CPMS

Centre de Prévoyance Médico-Sociale depuis 1950



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL



Le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) est, depuis le mois de mai 2018, le cadre européen du traitement et de la circulation des données personnelles.

Soucieux de la protection de votre vie privée, CPMS attache une grande importance à la confidentialité des données personnelles que vous nous transmettez.

La présente Politique de protection des données à caractère personnel (ci-après « la Politique ») décrit les conditions dans lesquelles CPMS collecte et traite les données des personnes assurées dont elle a en charge la gestion des contrats.

Nous souhaitons vous expliquer par la présente politique de protection des données personnelles, la nature des données personnelles que nous collectons, la manière dont nous les traitons, les mesures que nous prenons pour assurer leur sécurité et la nature de vos droits.

1. QUELQUES PRECISIONS

Pour l'interprétation et l'exécution de la présente Politique, les termes employés ci-après sont définis de la façon suivante :

- « **Données à caractère personnel** » ou « **Données** » : désignent toutes données permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique, telles que nom, prénom, mail, adresse postale, téléphone ;
- « **Délégué à la Protection des Données** » ou « **DPO** » : personne en charge de conseiller et de contrôler le Responsable du traitement en matière de protection des données à caractère personnel. En l'espèce, le DPO de CPMS est :



La Société Data Management Office
Audrey ELKOUBI, Désignation N° DPO-113095

Cette dernière a pour mission d'informer CPMS sur toutes questions relevant de la protection des données personnelles. Il veille au respect des réglementations sur la protection des données personnelles au sein de CPMS. Il est également l'interlocuteur de la CNIL, l'autorité de contrôle, pour toute question relative à la gestion des données personnelles.

- « **Responsable du traitement** » : désigne la personne, le service ou l'organisme qui détermine les finalités et les moyens du traitement de Données à caractère personnel, à savoir en l'espèce CPMS ;
- « **Traitement** » : désigne toute opération sur les données à caractère personnel, et notamment l'enregistrement, la collecte, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction ;

2. RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par :

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL - 17 mai 2024 - CI - PH - V4

Dans le cadre de ses activités de conseil, CPMS intervient par principe en qualité de responsable du traitement des données à caractère personnel collectées et traitées.

Dans le cadre spécifique de ses activités de Courtier gestionnaire pour le compte des porteurs de risques, CPMS intervient en qualité de responsable conjoint de traitement avec le porteur de risques (Article 26 du RGPD). Dans ce cas un accord écrit définit les rôles et responsabilités de chacune des parties. Maintenant CPMS peut également intervenir en qualité de sous-traitant des porteurs de risques ou courtiers grossistes.

Pour certains services, CPMS fait appel à des partenaires spécialisés qui agissent comme sous-traitants. Ceux-ci doivent respecter la politique interne de protection des données personnelles de CPMS et doivent également respecter leurs obligations légales en la matière.

3. PRINCIPES DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

CPMS est amené à recueillir des données personnelles à différentes étapes de la relation avec les assurés ou de la gestion de leurs contrats d’assurances. Ces données peuvent concerner des assurés (personnes physiques et/ou morales), et des bénéficiaires.

CPMS traite ces données dans le respect des lois et réglementations en vigueur, notamment du Règlement Général sur la Protection des données.

Les données à caractère personnel sont recueillies selon les principes de licéité, de loyauté et de transparence et sont utilisées par CPMS pour des finalités prédéfinies, légitimes, adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (Principe de minimisation).

4. POUR QUELLES FINALITÉS CES DONNÉES PERSONNELLES SONT-ELLES COLLECTÉES ?

Dans la plupart des cas, c’est vous qui fournissez les données que CPMS traite à votre propos mais ce n’est pas toujours le cas.

Les données peuvent être collectées de deux façons, soit :

- ✓ Directement, lorsque ces données sont collectées auprès de vous, comme au moment de la signature de votre bulletin d’adhésion par exemple.
- ✓ Indirectement, lorsque les données à caractère personnel ont été collectées auprès d’un organisme tiers.

Dans le cadre de nos relations, vos données personnelles peuvent être utilisées pour répondre à plusieurs finalités :

- Fournir des informations ou proposer des services dans le cadre du devoir de conseil
- Traitement des demandes de souscription, d’adhésion ou d’affiliation
- Assurer le suivi ; l’exécution et la gestion de votre contrat :
 - Enregistrement des adhésions
 - Suivi des bénéficiaires (ajout et retrait)
 - Suivi des services (ajouts et retraits)
 - Gestion des justificatifs
 - Enregistrement et gestion des coordonnées de paiement
 - Gestion de la télétransmission (enregistrement et modification)
 - Gestion de la fin du contrat (résiliation)

- Gestion de la portabilité
- Permettre le calcul et l'encaissement de vos cotisations :
 - Calcul, appel et encaissements des cotisations
 - Rappel et gestion de l'échéancier
 - Gestion des mises en demeure
 - Mise à disposition d'informations
- Assurer la bonne gestion de vos prestations :
 - Gestion du Fichier des assurés et des formules de garantie
 - Gestion des sinistres et des règlements des prestations
 - Gestion du tiers-payant
 - Gestion des demandes de prise en charge
- Permettre l'exercice des recours et la gestion des réclamations
- Nous contacter en ligne, aux fins d'être contacté par un de nos conseillers
- Accès et utilisation de l'Extranet et application mobile, vérification, identification et authentification des données transmises par l'utilisateur
- Lutter contre la fraude à l'assurance
- Mener des opérations d'amélioration de la qualité de service (Enquête de satisfaction), ou encore l'analyse des échanges par l'enregistrement de conversations téléphoniques
- Élaboration de statistiques et études actuarielles
- Mener des actions de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Exécuter toutes obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur

5. BASE DU FONDEMENT JURIDIQUE DU TRAITEMENT

Pour pouvoir être mis en œuvre, tout traitement de données doit se fonder sur l'une des « bases légales » prévues par le RGPD.

QU'EST-CE QUE LA « BASE LÉGALE » D'UN TRAITEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES ?

La base légale d'un traitement est ce qui autorise légalement sa mise en œuvre, ce qui donne le droit à un organisme de traiter des données à caractère personnel. On peut également parler de « fondement juridique » ou de « base juridique » du traitement.

Quelles sont les bases légales sur lesquelles se fondent les traitements que nous réalisons ?

Il est permis de traiter des données personnelles lorsque le traitement repose sur une des six bases légales mentionnées à l'article 6 du RGPD, Au regard des objectifs ci-dessus, les traitements réalisés par CPMS sont fondés sur :

- **Le consentement** : la personne a consenti au traitement de ses données ;
- **Le contrat** : le traitement est nécessaire à l'exécution ou à la préparation d'un contrat avec la personne concernée ;
- **L'obligation légale** : le traitement est imposé par des textes légaux ;
- **L'intérêt légitime** : le traitement est nécessaire à la poursuite d'intérêts légitimes de l'organisme qui traite les données ou d'un tiers, dans le strict respect des droits et intérêts des personnes dont les données sont traitées ;

6. QUELLES SONT LES CATÉGORIES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES ?

Seules les données adéquates et strictement nécessaires pour atteindre les finalités sont collectées et traitées, en respect du principe de minimisation.

Les catégories de données à caractère personnel ainsi recueillies par CPMS varient en fonction des activités. Il peut s'agir :

- **Données d'identification** : Nom, Prénom, Adresse postale, Adresse électronique, n° de téléphone, Identifiant, SIREN, NIR, Pièce d'identité ...
- **Données relatives à la situation personnelle et familiale** : Date de naissance, lieu de naissance, Statut marital, nombre d'enfants, Nationalité, ...
- **Données relatives à la vie professionnelle** : Catégorie Socio professionnelle, Régime social, Lieu de travail, ...
- **Données de santé** : La prestation de services de soins de santé qui révèle des informations sur l'état de santé.
- **Données bancaires et financières** : Coordonnées bancaires, revenus, situation financière et/ou fiscale ...
- **Données de connexion** : Identifiant, Mot de passe, Historique de navigation, Adresse IP, ...
- **Données de localisation** : Position géographique.

7. QUI SONT LES DESTINATAIRES DES DONNÉES ?

Les informations personnelles collectées par CPMS ne sont en aucun cas cédées à des tiers.

Les données collectées sont principalement destinées à CPMS. Vos données à caractère personnel sont traitées par CPMS.

Les données sont communiquées aux seuls partenaires, Porteurs de risques, intermédiaires, prestataires ou organismes professionnels habilités qui en ont besoin dans le cadre de nos missions. Pour chaque traitement, des destinataires internes peuvent avoir vocation à accéder et à traiter les données concernées. Mais dans tous les cas, seules les personnes habilitées et autorisées ont accès à certaines de vos données personnelles.

Les Données peuvent éventuellement être transmises à des prestataires de services externes choisis pour leur expertise et leur fiabilité qui agissent en notre nom et selon nos instructions (Sous-traitant dont notamment informatique, hébergeur de nos serveurs, outil CRM, services de messagerie, outil de visualisation, etc.). En tant que responsable de traitement de données, nous nous assurons que tous nos sous-traitants sont en conformité avec le règlement Européen (RGPD).

Vos données sont également susceptibles d'être transmises, pour les besoins de la gestion et de l'exécution de vos contrats d'assurance :

- Aux partenaires (Organismes assureurs / Courtiers Grossistes) dans le cadre de l'exécution des contrats
- Aux organismes susceptibles d'intervenir dans l'activité d'assurance, tels que les organismes publics habilités et tout autre organisme concourant à la gestion du contrat ou encore pour répondre à nos obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Aux tiers autorisés à traiter vos données dans le cadre de la gestion du contrat, opérateurs de tiers payant, réseaux de soins, professionnels de santé
- Aux clients (Personne physique et morale), porteurs de risques, courtiers grossistes, courtiers, dans le cadre des missions confiées et au fins d'études statistiques et actuarielles

Les intervenants dans la gestion du contrat sont tenus de préserver la confidentialité et la sécurité de vos données et de mettre en œuvre les mesures adéquates. La communication des données

s'effectue dans la stricte limite de ce qui est nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leurs sont confiées.

CPMS pourra également être amenée à communiquer à des Tiers vos données lorsqu'une telle communication est requise par la loi, une disposition réglementaire ou une décision judiciaire, ou si cette communication est nécessaire pour assurer la protection et la défense de nos droits. C'est le cas notamment avec les autorités publiques ou judiciaires telles que la police, les procureurs, les tribunaux et ce uniquement à leur demande expresse.

8. QUELLE EST LA DURÉE DE CONSERVATION DE VOS DONNÉES ?

Les données ne peuvent être conservées que pour une durée limitée qui ne peut excéder la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités du Traitement.

Cette durée est déterminée en fonction de la finalité du traitement, et de règles issues de recommandations de la CNIL (Référentiels, ...) ou déterminées en fonction d'obligations légales ou réglementaires.

Les données utilisées à des fins de prospection et d'information commerciale sont conservées trois ans après le dernier contact à l'initiative du client ou la fin de la relation contractuelle.

Nous conservons les données traitées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution des contrats pendant toute la durée de la relation et jusqu'à l'expiration des durées légales de prescription.

Les durées de conservation sont étendues au-delà des prescriptions légales pour prendre en compte la gestion de contestations, litiges, contentieux ou encore répondre à des demandes de réquisitions judiciaires.

En tout état de cause, elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la gestion de ces missions et des litiges susceptibles d'en résulter conformément aux règles de prescription ou aux règles de conservation applicables. Les durées de conservation doivent permettre de respecter les délais de prescription qui résultent, notamment, du code des assurances et du code civil. Le responsable de traitement peut conserver les données de santé pendant une durée maximale de 5 ans (2 années en archivage courant et 3 ans en archivage intermédiaire).

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, les données sont conservées toute la durée de la relation contractuelle, à l'issue de laquelle seules les données précontentieuses ou contentieuses sont archivées jusqu'à l'expiration de la prescription légale.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'assurance, les données relatives à la gestion des suspicions de fraude sont conservées 6 mois à compter des alertes pour les qualifier et 5 ans à compter de la clôture du dossier de fraude, pour les alertes pertinentes. Les alertes n'ayant reçu aucune qualification sont supprimées à l'expiration du délai de 6 mois.

Lorsque vous exercez vos droits, notre Délégué à la protection des données traite vos données personnelles pour répondre à votre demande (civilité, nom, prénom, copie de la pièce d'identité, nature de la demande, réponse apportée). Ces données sont conservées pendant une durée de 3 ans, à l'exception de la copie de votre pièce d'identité, laquelle est conservée 1 an si votre demande tend à exercer un droit d'accès ou de rectification, et pendant 3 ans en cas d'exercice de votre droit d'opposition ou de suppression.

A l'expiration des durées légales de prescription, les données à caractère personnel font l'objet selon le cas d'un archivage intermédiaire dans un environnement dont l'accès est réservé aux seules personnes disposant d'une habilitation.

Au terme des durées de conservation, les données à caractère personnel sont effacées dans les conditions prévues par CPMS.

9. PROFILAGE ET DÉCISION ENTIÈREMENT AUTOMATISÉE

CPMS ne s'appuie sur aucune décision prise uniquement par des moyens automatisés (end'autres termes, sans intervention humaine significative), y compris le profilage. En cas de changement de position à l'avenir (et uniquement dans la mesure où nous pourrions être légalement autorisés à le faire), vous en serez informé.

10. TRANSFERTS DE DONNÉES VERS UN PAYS TIERS À L'UNION EUROPÉENNE OU VERS UNE ORGANISATION INTERNATIONALE

Le stockage des données personnelles des utilisateurs est exclusivement réalisé sur les centres de données localisés dans des États membres de l'Union Européenne de la société ;

DATA XION FRANCE

Adresse : 16 avenue Jean d'Alembert – 78190 TRAPPESTéléphone : +33 1 58 75 79 00

Il est entendu par transfert de données, toute communication, copie ou déplacement de données personnelles ayant vocation à être traitées dans un pays tiers ou toutes données dont un tiers situé hors de France peut avoir accès.

Nos sous-traitants et le cas échéant leurs sous-traitants ultérieurs, qui ont vocation à traiter des données, peuvent provenir de pays faisant ou non partie de l'Union européenne (« UE »). Dans un tel cas et dans la mesure requise par les lois applicables, nous ferons en sorte que les transferts soient encadrés soit par une décision d'adéquation de la Commission européenne sur le pays de transfert, soit par toutes autres garanties appropriées prévues par l'article 46 du RGPD.

En tout état de cause, aucun transfert de données personnelles hors du territoire de l'Union européenne ne diminuera d'une quelconque manière la protection accordée aux personnes concernées.

CPMS s'engage à documenter les transferts hors Union Européenne et à vous fournir toutes justifications à première demande suivant les modalités décrites à l'article 13 ci-après.

11. QUELLES SONT LES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES MISES EN ŒUVRE POUR PROTÉGER LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information de CPMS.

Pour assurer et être en mesure de démontrer que les traitements effectués sont en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables, CPMS met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé.

CPMS définit des règles d'accès et de confidentialité applicables aux données personnelles traitées et seules les personnes dûment habilitées peuvent accéder aux seules informations nécessaires à leur activité.

CPMS prend toutes les mesures appropriées afin de vous garantir contre les failles de sécurité et met en œuvre les moyens pour les empêcher.

Vous pouvez également contribuer à la sécurité de vos données personnelles en suivant ces quelques conseils :

- ✓ Utilisez la version la plus récente de votre navigateur et effectuez toutes les mises à jour de sécurité ;
- ✓ Installez un logiciel antivirus, un logiciel antispyware et un pare-feu et réglez vos préférences afin que ces protections soient régulièrement mises à jour ;
- ✓ Ne laissez pas votre équipement et vos méthodes de connexion sans surveillance ;
- ✓ Déconnectez-vous de votre Accès Client si vous ne l'utilisez plus ;
- ✓ Veillez à la confidentialité de vos codes : votre mot de passe ne doit jamais être communiqué. Vérifiez que vous êtes sur le Site Internet de CPMS et non sur une copie frauduleuse (site de phishing) via l'adresse du site ;
- ✓ N'ouvrez pas les pièces jointes de courriels que vous n'attendiez pas.
Des courriels peuvent contenir des virus ou des logiciels fâcheux, même si vous connaissez l'expéditeur. Soyez sûr que votre logiciel antivirus contrôle également les pièces jointes à vos courriels entrants. Activez éventuellement le filtre mail de votre navigateur Internet.
CPMS ne vous demandera jamais par courriel ou par téléphone des données sensibles, comme des mots de passe ou code d'activation reçu par SMS.

12. QUELS SONT LES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES ?

Conformément aux dispositions en vigueur, la personne concernée, sous réserve qu'elle justifie de son identité, dispose de différents droits selon le fondement sur lequel est effectué le traitement de ses données à caractère personnel :

- Droit à l'information : Toute personne a un droit de regard sur ses propres données ; par conséquent, quiconque met en œuvre un fichier ou un traitement de données personnelles est obligé d'informer les personnes fichées de son identité, de l'objectif de la collecte d'informations et de son caractère obligatoire ou facultatif, des destinataires des informations, des droits reconnus à la personne, des éventuels transferts de données vers un pays hors de l'Union européenne.
- Droit d'accès : droit d'obtenir des informations sur le traitement des données la concernant ainsi qu'une copie de ces données,
- Droit de rectification : droit de mettre à jour les données à caractère personnel inexacts ou incomplètes,
- Droit d'opposition : droit de s'opposer, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à ce que des données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement ou soient utilisées à des fins de prospection commerciale,
- Droit à l'effacement : droit de demander l'effacement de ses données dans le respect de la réglementation,
- Droit à la limitation du traitement : droit d'obtenir, dans certains cas, que les données conservées ne soient plus traitées,

- Droit à la portabilité des données : droit de récupérer les données fournies et, lorsque le traitement le permet, de les transmettre à un autre responsable de traitement,
- Droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès,
- Droit de retrait du consentement à tout moment, lorsque le traitement est effectué sur la base de ce consentement.

La personne concernée peut exercer ses droits en adressant sa demande selon les modalités définies pour chaque traitement par CPMS. La personne concernée dispose également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

L'exercice des droits concernant les données à caractère personnel s'effectue sans frais. A cet effet CPMS fournira une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement. En cas de demandes manifestement infondées ou excessives notamment en raison de leur caractère répétitif, nous pourrions exiger le paiement de frais raisonnables

tenant compte des coûts administratifs supportés pour fournir ces informations, procéder aux communications ou prendre les mesures demandées, ou refuser de répondre à votre demande.

13. QUEL EST L'INTERLOCUTEUR DE LA PROTECTION DES DONNÉES ?

CPMS a désigné un délégué à la protection des données. Interlocuteur spécialisé dans la protection des données personnelles, chargé de veiller à la bonne application des règles de protection des données, interlocuteur privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de donnée à caractère personnel.

14. COMMENT CONTACTER LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES ?

Les droits peuvent s'exercer par courrier adressé au Délégué à la protection des Données :

SAS CPMS
Le Délégué à la Protection des Données 4 rue Auber
75009 PARIS

Ou encore par mail à l'adresse suivante :

dpo@cpms.fr

15. COMMENT INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION AUPRÈS DE LA CNIL ?

Le souscripteur ou l'adhérent a la possibilité de déposer une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), à l'adresse suivante:

CNIL - TSA 80715, 3 PL de Fontenoy, 75007 Paris www.cnil.fr

Pour adresser une réclamation (plainte) à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

16. COOKIES ET AUTRES TRACEURS

QU'EST-CE QU'UN COOKIE ?

Les cookies sont des petits fichiers texte qui viennent se déposer automatiquement sur votre

ordinateur, votre smartphone ou votre tablette, lorsque vous visitez des sites internet. Ils sont stockés par votre navigateur. La grande majorité des sites utilisent ces cookies pour collecter des informations basiques relatives à votre navigation, vous reconnaître d'une navigation à une autre, et ainsi optimiser et personnaliser leur fonctionnement, leur ergonomie et vous offrir de cette façon l'expérience de navigation la plus aboutie possible.

A quoi ça sert ?

Les cookies sont utilisés afin de vous offrir un parcours plus rapide, ergonomique et personnalisé sur notre site extranet ou notre application.

QUELLES SONT LES DONNÉES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE COLLECTÉES ?

Les données de connexion et de navigation : Recueil, par le biais de cookies des informations sur la manière dont l'interaction s'effectue avec les contenus / fonctionnalités qui aident à optimiser l'expérience utilisateur.

Afin de rappeler et d'explicitier le droit applicable au dépôt et à la lecture de traceurs dans le terminal de l'utilisateur, la CNIL a adopté le 17 septembre 2020 des lignes directrices, complétées par une recommandation visant notamment à proposer des exemples de modalités pratiques de recueil du consentement.

Tous les cookies n'ayant pas pour finalité exclusive de permettre ou faciliter une communication par voie électronique ou n'étant pas strictement nécessaire à la fourniture d'un service de communication en ligne à la demande expresse de l'utilisateur nécessitent le consentement préalable de l'internaute.

En ce qui concerne CPMS et la navigation sur son site ou l'application MyCPMS, les traceurs ne sont pas soumis à consentement du fait qu'il s'agit uniquement de :

- Traceurs destinés à l'authentification auprès d'un service, y compris ceux visant à assurer la sécurité du mécanisme d'authentification, par exemple en limitant les tentatives d'accès robotisées ou inattendues ;

En effet, les traceurs/cookie PHPSESSID (maintien du statut de connexion d'un utilisateur entre les pages) et XSRF-TOKEN (Aide à la sécurité du site en empêchant les attaques de type Cross-Site Request Forgery) sont utilisés sur le site CPMS et ils entrent dans les cas d'exemption CNIL fixées au sein de l'article 5 de la délibération CNIL n° 2020-091 du 17 septembre 2020 (lignes directrices) et délibération CNIL n° 2020-92 du 17 septembre 2020 (recommandations).

Les cookies de session permettent aux utilisateurs d'être reconnus sur un site web afin que tous les changements ou toutes les sélections d'articles ou de données que la personne concernée effectue sur une page soient gardés en mémoire d'une page à une autre.

17. COMMENT PRENDRE CONNAISSANCE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ?

Cette politique pourra être amenée à évoluer en fonction notamment de l'évolution de la réglementation nationale et/ou européenne sur la protection des données à caractère personnel.

La politique de protection des données est accessible sur le site CPMS.

Mise à jour le 17/05/2024

ANNEXE : DEFINITIONS

Consentement : Toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un Traitement.

Délégué à la protection des données (ou « DPO ») :

La personne désignée par CPMS en charge de la protection des données personnelles au sein de CPMS et de la conformité de CPMS à la Législation applicable.

Destinataire : Personne physique ou morale, l'Autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de Données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un Tiers.

Données à caractère personnel/Données personnelles/Données : Toute information se rapportant à une Personne concernée notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, un numéro de carte d'identité, un salaire, des dossiers de santé, des informations de compte bancaire, des habitudes de conduite ou de consommation, des données de localisation, un identifiant en ligne, etc. Le terme « Données personnelles » inclut les données à caractère personnel sensibles.

Données à caractère personnel sensibles désignent les données à caractère personnel révélant ou reposant sur :

- L'origine raciale ou ethnique, les opinions Politiques, religieuses ou philosophiques
- L'appartenance à une organisation syndicale
- La santé physique ou mentale
- L'orientation sexuelle ou la vie sexuelle
- Les données génétiques et biométriques
- Des données relatives aux condamnations pénales, aux infractions ou aux mesures desûreté connexes.

Législation applicable : Ensemble de réglementation relative à la protection des données personnelles et applicable aux Traitements de Données personnelles effectués par CPMS, à savoir le Règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère Personnel (RGPD), la Loi informatique et libertés modifiée, et toute autre réglementation qui y serait relative, applicable à CPMS.

Personne concernée/Personne : Personne physique sur laquelle porte les données à caractère personnel et qui peut être identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, grâce à ces données personnelles. Cela inclut les clients, prospects, et collaborateurs anciens et actuels.

Responsable de traitement : Personne physique ou morale qui, individuellement ou conjointement, décide quelles données à caractère personnel sont collectées, pourquoi et comment elles sont collectées et traitées.

RGPD : Abréviation du Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Sous-traitant : Toute personne physique ou morale, l'Autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel au nom du Responsable de Traitement et selon ses instructions (par exemple des prestataires ou fournisseurs).

Tiers : Toute personne physique ou morale, Autorité publique, agence ou tout autre organisme autre que la personne concernée, le Responsable du Traitement, le Sous-traitant et les personnes qui, sous l'Autorité directe du Responsable du Traitement ou du Sous-traitant, sont habilitées ou autorisées à traiter les données.

Traitement : Toute opération ou ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données personnelles telle que la collecte, l'accès, l'enregistrement, la copie, le transfert, la conservation, le stockage, le croisement, la modification, la structuration, la mise à disposition, la communication, l'enregistrement, la destruction, que ce soit de manière automatique, semi-automatique ou autre. Cette liste n'étant pas exhaustive.

Courtier grossiste : Le courtier grossiste a pour spécificité de concevoir des produits d'assurance, de les placer auprès des assureurs porteurs de risques, lesquels lui délèguent les opérations de gestion et administratives pour enfin, les proposer à un réseau qui en assure la distribution.

CPMS – Société de gestion et de courtage d'assurance – Siège Social – 4 rue Auber – 75009 PARIS - www.cpms.fr
SAS au capital 2 729 468 € - RC PARIS B 97 B 14894 – 414 357 889 - inscrit auprès de l'ORIAS sous le N° 07 001 007 – www.orias.fr
Organisme soumis au contrôle de l'ACPR – 4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 PARIS
Garantie Financière et RC Professionnelle conformes aux articles L 530-1 et 530-2 du Code des Assurances
En cas de réclamation : Service Qualité – 4 rue Auber - 75009 Paris- qualite@cpms.fr